



## Conseil Municipal

Du  
**06/04/2016**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois  
à 20 heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **30/03/2016**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance  
**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
10**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2015  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2015  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SIX AVRIL le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS:** Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam, BAGUET Nathalie, BOHN Christelle,

Messieurs POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard,

**ETAIENT EXCUSES OU**

**ABSENTS:**

BAUGEY Florimond  
DUARTE SERRA Jean  
BOURGOIS Michel

Pouvoir donné à :

MICHEL Bruno  
POUGET Jean-Pierre

### **Autorisation pour demander des subventions et plan de financement pour l'accessibilité des locaux**

#### **Rapporteur: Le Maire**

Conformément à la loi sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions pour réaliser les travaux suivants :

- Changer la porte de la salle du Conseil
- Aménagement des toilettes
- Réalisation d'une place de parking

Ce projet est réalisable avec le plan de financement suivant :

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| • Dotation équipement de territoires ruraux | 1841,94 €                           |
| • Conseil Général (40%)                     | 1844,62 €                           |
| • Fonds propres                             | 925 € + 922,32 € de TVA = 1847,32 € |

**Total : 5533,88€**

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

**Décision :**

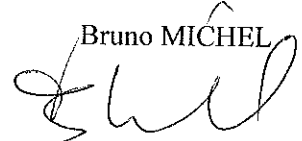
<b>Exprimées</b>	<b>10</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le